



Affiché le 26 SEP. 2025
Certifié exécutoire le 26 SEP. 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2025
Sous la présidence de Jean-Luc PICARD, maire

N° 20250902 – Décision modificative n° 2

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 17
Date de convocation : 11 septembre 2025

Présents : PICARD Jean-Luc, RENOUD Bruno, MERLIN Béatrice, BURTIN Christian, DUBOIS Nathalie, MICHON Yves, BOUILLOUX Didier, DAUJAT Samuel FAVIER Jean-Louis, FLOUR Sylvie, HAMEL Philippe, HENRI Nadine, HEUZÉ Guillaume, JAILLET Aurélie, PUVILLAND Marie-Laure, TISSOT Stéphanie

Excusés : PEULET Sylvie (a donné pouvoir à Nadine HENRI)

Absents : ANDRÉ Nicolas, THÊTE Patrice (est arrivé à 21h00)

Secrétaire de séance : Christian BURTIN

EXPOSÉ

VU le budget primitif voté le 19 mars 2025 ;
VU les achats imprévus (bancs école, ordinateur, frigo), les travaux imprévus (logement Chenevier) et les dépenses de travaux mal affectés ;
Il convient de procéder à la création d'une opération n° 228 (logement Chenevier) et au transfert de crédits

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE de créer l'opération n° 228 – Travaux logement Chenevier n° 1

DÉCIDE d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2025

Investissement			
Dépenses		Recettes	
165	1 000,00	165	1 000,00
2184	1 119,00		
2183	1 000,00		
2188	54 400,00		
2131	- 3 519,00		
2181	- 53 000,00		
231-228	35 000,00		
231-218	- 35 000,00		
Total	1 000,00		1 000,00

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour mois an que ci-dessus.

Le secrétaire,

Le maire,

